

## **GE\_GERICHTE ACJC/915/2022 vom 6. Juli 2022**

GE Cour de justice, 2022-07-06, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_915\\_2022](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_915_2022)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/915/2022 du 6 juillet 2022

IT: GE\_GERICHTE ACJC/915/2022 del 6 luglio 2022

### **Erwägungen**

#### **E. 31**

mars 2022;

- 4/5 -

C/12406/2021 Que l'arriéré des contributions d'entretien est quant à lui destiné à couvrir les besoins de l'intimée pour des périodes désormais révolues; Que l'intimée peut par conséquent attendre l'issue de la procédure d'appel pour percevoir, cas échéant, les montants litigieux; Que rien ne justifie d'octroyer l'effet suspensif pour le paiement des contributions courantes, soit celles dues dès le 1er avril 2022; Qu'il sera statué sur les frais et dépens liés à la présente décision avec l'arrêt au fond (art. 104 al. 3 CPC). \* \* \* \* \*

- 5/5 -

C/12406/2021 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Statuant sur requête de suspension du caractère exécutoire du jugement entrepris : Suspend le caractère exécutoire attaché au chiffre 3 du dispositif du jugement JTPI/7181/2022 rendu par le Tribunal de première instance le 13 juin 2022, en tant qu'il porte sur les contributions d'entretien dues pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 mars 2022. Rejette la requête pour le surplus. Dit qu'il sera statué sur les frais liés à la présente décision dans l'arrêt au fond. Siégeant : Madame Nathalie LANDRY-BARTHE, présidente ad interim; Madame Sandra CARRIER, greffière.

La présidente : Nathalie LANDRY-BARTHE

La greffière : Sandra CARRIER

Indication des voies de recours :

La présente décision, incidente et de nature provisionnelle (ATF 137 III 475 consid. 1) est susceptible d'un recours en matière civile (art. 72 ss LTF), respectivement d'un recours constitutionnel subsidiaire (art. 113 ss LTF). Dans les deux cas, le recours motivé doit être formé dans les trente jours qui suivent la notification de l'arrêt attaqué.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.